

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-quatre, le trente avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36 **Quorum : 19**

Présents : 27

Ayant donné un Pouvoir : 03

Absents : 06

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 30

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 30

Pour : 30

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 16**

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

24/04/2024

27 présents : **Avressieux** : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. **Belmont-Tramonet** : Mme BOURBON Marie-Christine, M. VERGUET Nicolas. **Champagneux** : Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. **Domessin** : Mmes ANDRE Valérie, MADELON Caroline, M. LESAGE Claude. **La Bridoire** : Mmes BEGUIN-BECHEROT Nathalie, JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. **Pont de Beauvoisin** : Mmes FERRARI Myriam, YACONO Céline, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOCQ Pascal, LOMBARD Daniel, PEYSSONNERIE Daniel. **Rochefort** : / . **Saint Béron** : Mme VERRIER Murielle. **Saint Genix-les-Villages** : Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUÉ Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude, REVEL Daniel. **Sainte Marie d'Alvey** : / . **Verel-de-Montbel** : M. CEVOZ-MAMI Christian.

03 Pouvoirs : M. PERSON Philippe à M. VITTOZ Philippe, Mme HERRAULT Françoise à Mme ANDRE Valérie, M. PERROT Alain à Mme VERRIER Murielle.

06 Absents : Mme LABBAY Catherine, MM. ARGOUD Yves, BILLON Pierre, LARDE Alain, PICHE Barthélémy, PUGNOT Bertrand.

OBJET : AVENANT A UNE VENTE DE TERRAIN – ZAE LA TUILIERE.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu les statuts de la communauté de communes Val Guiers définis par l'arrêté n°PREF-DCL-BIE-2023-13 disposant notamment « La communauté de communes exerce de plein droit en lieu et place des communes membres les compétences suivantes : « Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » ;

Vu la délibération n°2021_02_23_37 portant vente d'un lot de 2000 m² à M. Charles Edouard LEGRAND, avec faculté de substitution, et l'acte de vente reçu le 21 décembre 2022 en l'étude de M^e Sophie JOSSERAND ;

Considérant le retard pris par l'acquéreur initial dans la réalisation et son engagement à le mettre en œuvre dans un nouveau cadre calendaire défini ci-dessous ;



MONSIEUR LE PRESIDENT,

EXPLIQUE que l'avenant proposé concerne la vente à la SCI C&C, représentée par M. Charles Edouard LEGRAND, d'un terrain situé dans la ZAE de la Tuilière acceptée par délibération en date du 23 février 2021.

L'avenant propose d'aménager les délais prévus pour la réalisation du projet.

La SCI C&C s'engage à démarrer les travaux avant le 30 juin 2024, à atteindre le stade hors d'eau, hors d'air avant le 31/12/2024 et à terminer les travaux avant le 30 juin 2025.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Par 30 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention

➤ **APPROUVE** le projet d'avenant présenté ci-dessus et annexé aux présentes ;

➤ **AUTORISE** le Président à signer l'avenant à l'acte de vente conformément au projet ci-annexé ;

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 07/05/2024,

Le Président,
Paul REGALLET

Le secrétaire de séance
Georges CAGNIN